

Communiqué

Poitiers, le 19 juin 2023

Tremblements de terre : l'Urssaf Poitou-Charentes soutient les travailleurs indépendants

L'Urssaf Poitou-Charentes active des mesures d'urgence pour accompagner les travailleurs indépendants dont l'activité professionnelle a été impactée par les récents tremblements de terre en mobilisant le Fonds Catastrophe et Intempéries du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants.

Le fonds catastrophe et intempéries permet d'accorder une aide d'urgence au profit des travailleurs indépendants actifs victimes de catastrophe ou d'intempéries, quels que soient leurs statuts.

Elle s'attache à répondre de manière très réactive aux besoins les plus urgents des travailleurs indépendants actifs concernés du fait de l'atteinte de leurs locaux professionnels, de leurs outils de production et/ou de leur domicile principal.

Pour en savoir plus sur le dispositif FCI, consultez le site secu-independants.fr

Pour demander une intervention du fonds d'action sociale FCI et pouvoir bénéficier d'une aide financière d'urgence catastrophe ou intempéries, remplissez le formulaire dédié [ici](#).

L'Urssaf Poitou-Charentes, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant, tels sont les enjeux majeurs de l'Urssaf Poitou-Charentes. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social, avec 7,11 milliards d'euros encaissés auprès de 197 577 usagers en 2022. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.